

REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2011

DEBUT DE SEANCE : 20 heures

Présents : MM Olivier Andrieu, Colette Dauzet, Jean Pierre Lalie, Lucien Larrive, Thierry Léoquet, Sophie Roche, François Venon, Jean Paul Tournadre

Absents non excusés :

Madame Delphine Quintard, Monsieur Stéphane Pomeyrol

Absente excusée : Madame Véronique Rolland – Ben Amara qui a remis son pouvoir à Monsieur François Venon

Monsieur François Venon a été nommé secrétaire

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu de séance du 25 novembre 2011.

Révision des tarifs communaux

Cantine scolaire

Madame le Maire rappelle les tarifs 2011 :

- petit déjeuner : 0,80 €
- repas élève : 2,50 €
- repas adulte : 5,00 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter ces tarifs en 2012.

Location de la salle polyvalente

Les tarifs appliqués en 2011 sont :

- 145 € pour les résidents
- 265 € pour les non résidents

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter ces tarifs en 2012.

Assainissement

Les prix fixés pour 2011 sont :

- abonnement est de 37 €
- m³ consommé : 1 €
- m³ consommé pour la coopérative laitière : 0,40 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter ces tarifs en 2012.

Tarif des concessions au cimetière

A compter du 1^{er} janvier 2012, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter le prix des concessions au cimetière :

- 95 € pour une concession simple
- 190 € pour une concession double
- 350 € pour une case au columbarium

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2012

Le Maire expose à l'Assemblée les dispositions relatives à la procédure budgétaire contenues dans la loi n° 83.13 du 5 janvier 1999 portant amélioration de la décentralisation et notamment la possibilité donnée au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

En effet, désormais dans l'attente du vote du budget primitif, le maire peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédit de la dette).

Dans le souci d'une gestion efficace des finances communales, Madame le Maire sollicite cette autorisation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'autorise, à l'unanimité, à appliquer l'article 15 de la loi n°83.13 du 5 janvier 1999 pour les chapitres budgétaires 215- 218 – 231 dans la limite des sommes inscrites l'année précédente pour les budgets annexes et le budget principal.

Travaux consécutifs à l'orage du 31 août 2011

Madame le Maire informe l'assemblée que l'arrêté ministériel portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour notre commune suite à l'orage du 31 août 2011 a été publié au Journal Officiel le 1^{er} décembre 2011.

Les travaux de remise en état de la voirie communale et de réfection du pont de Ruzolles ont pu commencer. En ce qui concerne le pont de Boussac, plusieurs entreprises ont été contactées, les modalités d'exécution des travaux restent à affiner.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prévoir leur financement au Budget Primitif 2012.

Questions diverses

- les travaux de réfection du mur du cimetière sont en cours
- les illuminations de Noël sont installées et admirées par petits et grands
- Madame le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Pierre Maury qui propose les pierres de son mur longeant la départementale vers le Costeil. Le conseil municipal en prend acte et en disposera si besoin est après avoir contacté la DDT.
- Madame le Maire signale qu'un cadeau de la municipalité a été prévu pour les 100 ans de Véronique Ficko

Fin de la réunion : 23 heures

